

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 63/156 du 23/02/1983  
/MTPS.DGTFP.DFP.21023H. 3

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Monsieur MOKONZALI Joseph, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Eaux et Forêts).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

VISAS :

- ✓u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- ✓u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- ✓u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- ✓u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- ✓u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- ✓u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962/FP fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- ✓u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓u le rectificatif n° 81/C16 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
- ✓u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la République Populaire du Congo et la ROUMANIE ;
- ✓u la lettre n° 00833/SGEF/DAAF du 19 Octobre 1982 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère des Eaux et Forêts transmettant le dossier de la candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

yl

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980 susvisés, Monsieur MOKONZALI Joseph, né le 7 Juillet 1954 à Epouya, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Sylviculture et Exploitations Forestières obtenu à la Faculté de Sylviculture et d'Exploitations Forestières de Brasov (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Février 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et Forêts,

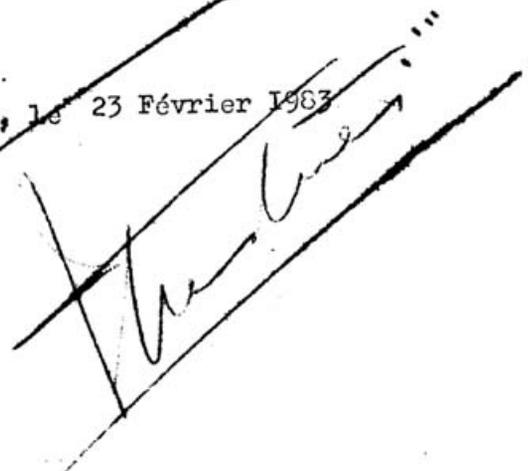


Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

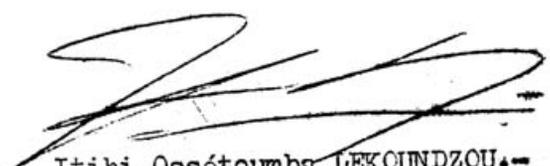


Bernard COMBO MATSIOLA.-



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DETP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- DOSSIER..... 3
- M.E.F..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2./-